

Image not found or type unknown



Indemniter transport pagnier repas

Par **BOUDAREN**, le **16/11/2010** à **19:38**

Bonjour, je travaille pour une association, depuis 01/04/2010, je fais + de 90 KM par jour, le directeur me paye au smic, sans me indemniser, de transport, ni pagnier repas, en plus il fait de la discrimination raciale alors que je suis en boucher, en contrat CUI, comme aide encadrant, et je pratique la fonction de encadrant technique. rnrn est-ce que j'ai les droits suffisants pour les réclamer? et je vais voir avec quelle organisme pour effectuer ma démarche? rnrnrnrnrnrn MERCI DE VOTRE COMPREHENSION: